

DÉLIBÉRATION n° 2026-73
Relative à la création du diplôme universitaire : Audit et Organisations (IAE RÉUNION)

Point inscrit à l'ordre du jour n°15

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent la demande de création du diplôme universitaire : Audit et Organisations à l'IAE RÉUNION pour l'année universitaire 2026-2027, sous réserve de l'intégration des frais environnementaux.**

Les documents sont annexés.

Résultats du vote électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				27		
Nombre de voix	pour	25	contre	1	abstention(s)	1
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**

Le Président de l'Université de La Réunion



François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**

Fiche-type d'une formation en ligne

Catalogue des formations de l'Université de La Réunion

/!\ Cette fiche est à compléter pour toutes les demandes de création ou de mise à jour de l'offre de formation à présenter sur le site de l'université : <https://www.univ-reunion.fr/choisir-sa-formation/catalogue-de-formations/>

/!\ Une fois renseignée, cette fiche devra être envoyée en version modifiable à l'adresse pilotage-formation@univ-reunion.fr, par la voie hiérarchique de la composante, pour intégration des mises à jour souhaitées sur le catalogue en ligne.

/!\ Certaines rubriques de cette fiche présentent des éléments de cadrage à considérer.

/!\ De façon générale, pour toute correction, nous vous invitons à reporter le texte dans son intégralité et à faire apparaître les corrections en **rouge**. Les parties à supprimer peuvent également être barrées.

/!\ Les sigles devront être définis lors de leur première utilisation.

Rubrique 1 : informations générales

1.1 Intitulé/titre/mention du diplôme : DU AUDIT ET ORGANISATIONS

Cadragé : on parle de « mention » pour l'intitulé d'un diplôme national. Elle est une subdivision du domaine. Se référer aux arrêtés qui fixent **la nomenclature des Licences, Licences professionnelles et Masters** et établissent ainsi la liste nationale des mentions.

1.2 Numéro RNCP : à préciser

1.3 Intitulé du parcours de la formation : à préciser

Cadragé : L'intitulé d'un parcours est facultatif, il est propre aux établissements qui les portent. Il a vocation à indiquer une orientation et une identité particulière de la mention. Le parcours représente un ensemble cohérent de matières, plus particulièrement adapté au projet et à la progression des étudiants ou encore à un besoin spécifique du territoire, monde socio-économique, etc.)

1.4 Domaine : conserver un ou plusieurs des choix ci-dessous

Cadragé : toutes les formations LMD sont regroupées en domaines. Un domaine regroupe ainsi plusieurs disciplines et l'Université de La Réunion propose 4 domaines. Une même formation peut apparaître dans plusieurs domaines.

☐ DEG (Droit, économie, gestion)

☐ ALL (Art, lettres, langues)

☐ SHS (Sciences humaines et sociales)

☐ STS (Sciences, technologies et santé)

1.5 Type de formation : conserver un ou plusieurs choix ci-dessous. Si « autre », à préciser.

☐ Diplôme universitaire

1.6 Crédits ECTS : conserver un des choix ci-dessous

☐ Aucun - non concerné

1.7 Niveau d'études en fin de formation : conserver un des choix ci-dessous

☐ Aucun - non concerné

1.8 Régime de la formation : conserver un ou plusieurs des choix ci-dessous

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ formation initiale

☒ formation continue

1.9 Formation en alternance : conserver un des choix ci-dessous

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ OUI

☒ NON

1.10 Lieux de la formation : conserver un ou plusieurs des choix ci-dessous. Si « autre », à préciser

☒ Site de la Victoire

Rubrique 2 : Présentation

2.1 Résumé de la formation :

Devant les difficultés à recruter, en 2024, La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a signé une convention de partenariat avec L'Ecole Française de Formation à l'Audit (EFFA) et IAE FRANCE avec la volonté de développer une filière de formation à l'audit de qualité reconnue et proposer une offre cohérente sur le territoire national, permettant ainsi à toutes personnes intéressées d'acquérir les compétences nécessaires et les faire valoir au sein de la profession. L'objectif est d'apporter une solution de formation au métier d'auditeur qui s'adresse à un autre profil que celui du master CCA : des étudiants issus de n'importe quelle filière de niveau bac +3 (pas uniquement en finance) ou des profils bac+2 avec expérience professionnelle dans le métier.

Cadrage : il s'agit d'y indiquer le contenu général et synthétique de la formation, d'y apporter les informations clés qui pourraient éveiller la curiosité des étudiants.

2.2 Objectifs pédagogiques et opportunités de la formation :

2.2.1 Objectifs pédagogiques :

L'objectif principal est la préparation aux métiers de l'audit, ainsi que l'acquisition ou le renforcement des compétences nécessaires à l'exercice de l'audit en cabinet de commissariat aux comptes ou dans une organisation (audit interne)

- Maîtriser les techniques d'audit : planification, conduite et finalisation de missions
- Intégrer les nouveaux enjeux : IA, data, cybersécurité, RSE et durabilité
- Comprendre les normes et référentiels : ISA, COSO, déontologie et exigences légales

Cadrage : il s'agit d'explicitier ce que la formation cherche à faire atteindre aux étudiants à l'issue de celle-ci, d'indiquer les exigences du programme qui sera repris dans l'annexe descriptive au diplôme.

2.2.2 Opportunités de la formation :

La formation est ouverte à la demande de la CRCC Réunion Mayotte, Les commissaires aux comptes de La Réunion ont exprimé un besoin en termes de formation au métier d'auditeur. Ceci vient dans la poursuite du partenariat récent entre IAE France, l'Ecole Française de Formation à l'Audit, et la Compagnie Nationale des CAC. Cette formation vient compléter notre offre de formation déjà présente dans la filière finance (L3 CCA, Master CCA)

Cadrage : il s'agit d'y indiquer l'intérêt de la mise en œuvre de la formation, le lien avec l'offre globale des formations de l'établissement, le milieu socio-professionnel, le territoire, l'international, etc..

2.3 Atouts de la formation :

La formation se déroule en cours du soir et pour 3 semaines dans l'année sous forme de séminaires. Le calendrier a été établi en étroite collaboration avec la CRCC. Le DU se déroule sur 7 mois pour éviter la mobilisation des candidats à l'IAE durant la période fiscale.

La formation est effectuée par des enseignants de l'IAE, enseignants chercheurs et professionnels.

Cadrage : il s'agit d'indiquer les points forts et les avantages de la formation, de valoriser ses spécificités qui pourraient la rendre plus attractive qu'une autre formation équivalente ou différente.

Rubrique 3 : Organisation

3.1 Modalités d'enseignement : conserver un ou plusieurs des choix ci-dessous.

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ En présentiel

3.1.1 Si réponse en 3.1 est « en distanciel » : préciser si : ☐ Distanciel synchrone ou ☐ Distanciel asynchrone

3.2 Ouverture de la formation à l'international : conserver un des choix ci-dessous.

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ Non

3.3 Formation s'inscrivant dans un parcours de mobilité à l'international : conserver un des choix ci-dessous.

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ Oui

☐ Non

3.4 Formation proposant des UE en langue étrangère : conserver un des choix ci-dessous.

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ Oui

☐ Non

3.5 Durée et volume horaire de la formation : préciser le volume horaire total étudiant de la formation mais également la répartition horaire sur chaque niveau du diplôme

Le volume horaire présentiel étudiant est 240 h. Chaque module a une durée de 20H.

Cadragé : pour une licence en 3 ans, il s'agit d'indiquer le total des 3 années ainsi que le nombre d'heures pour la L1, puis la L2 et la L3.

3.5 Date prévisionnelle d'ouverture de la formation : 01/09/2026

Cadragé : Pour l'instant, nous avons indiqué la date du « 1^{er} septembre » pour toute l'offre de formation initiale. Toutefois, cette information sera susceptible d'être modifiée suivant le calendrier générale de l'établissement. Concernant les DU et la FC, la demande de modification de cette date est possible si celle indiquée est en grand décalage avec le réel de la formation,

Rubrique 4 : Programme

4.1 Descriptif des enseignements : Le DU est composé de 3 UE, chaque UE est composée de 3 Sous UE. Le programme du DU a été élaboré lors de Réunion de travail entre les responsables pédagogiques de master CCA et 3 élus de la CRCC Réunion Mayotte.

UE 1 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
Droit des organisations (société et asso)
droit fiscal
droit social
déontologie et responsabilités professionnelles
UE 2 - LES PRATIQUES DE L'AUDIT
audit des risques
audit des procédures
audit des SI
audit RSE
UE 3 - FINANCE ET CONTRÔLE
Contrôle de gestion
Techniques comptables
contrôle interne
Diagnostic et pilotage financiers

Cadragé : indiquer en quoi consiste les grandes orientations et/ou unités d'enseignement de la formation et détailler davantage les contenus et les approches pédagogiques proposés.

4.2 Compétences visées :

- Utiliser des outils numériques et de data
- Elaborer des diagnostics et des recommandations adaptées
- communiquer efficacement avec les parties prenantes
- Définir et planifier la mission d'audit
- Vérifier le système de contrôle interne
- Examiner les comptes annuels
- Conduite des conclusions de la mission
- Développer des activités managériales en lien avec les missions
- Stimulation des aptitudes au changement face aux évolutions liées à la durabilité ou aux évolutions de l'environnement cyber.

Cadrage : les mentions de diplôme avec des parcours ont la possibilité de proposer des intitulés de Blocs de Compétences (BC) spécifiques. Même si ces BC ne sont pas reconnus par France Compétences, les intitulés de ces BC sont à répertorier dans cette rubrique.

4.3 Dispositifs pédagogiques spécifiques : conserver un ou plusieurs des choix ci-dessous.

Cadrage : Il s'agit de préciser, le cas échéant, si des dispositifs et des accompagnements sont mis en place. Vous pouvez supprimer les autres propositions

☐ Non concerné

4.4 Stage et projets encadrés : les candidats visés sont déjà en poste en cabinet .

Rubrique 5 : Admission

5.1 Coût de la formation : rubrique déjà renseignée pour les étudiants en FI sur les cursus classiques. Si des coûts complémentaires sont prévus, les indiquer :

Pour les stagiaires de la FC, il s'agit d'indiquer :

- Tarif unique de 3900€

5.2 Attendus pour être admis dans la formation :

La formation est conçue pour être compatible avec la vie professionnelle permettant aux collaborateurs déjà en poste dans un cabinet d'audit de se former tout en continuant à travailler.

La formation est accessible à tout titulaire d'un Bac +3 désirant se former au métier de l'audit, quel que soit la spécialité de son diplôme.

La formation est aussi accessible aux titulaires d'un Bac+2 disposant d'une expérience professionnelle dans le secteur.

Cadrage : pour cette rubrique, nous avons opté pour la reprise systématique des attendus figurant sur les documents type destinés à Parcoursup et à MonMaster, validés par la CFVU. Cette rubrique peut être complétée le cas échéant, dans la mesure où ces nouveaux éléments ne se trouvent pas en contradiction avec les informations déjà communiquées sur les plateformes d'admission.

5.3 Critères généraux d'examen des vœux : à rédiger/reprendre en intégralité cette partie le cas échéant – 2000 caractères max

Cadrage : pour cette rubrique, nous avons opté pour la reprise systématique des attendus figurant sur les documents type destinés à Parcoursup et à MonMaster, validés par la CFVU. Cette rubrique peut être complétée le cas échéant, dans la mesure où ces nouveaux éléments ne se trouvent pas en contradiction avec les informations déjà communiquées sur les plateformes d'admission.

5.4 Diplômes préconisés pour intégrer la formation : Licence 3 IAE, DCG, ou tout autre diplôme validant un BAC+3. N'importe quel diplôme BAC+2 si expérience professionnelle en cabinet.

Cadrage : Cette rubrique n'est pas toujours complétée. Pour l'entrée en Master et en Licence Professionnelle, ce sont les mentions des diplômes attendus qui sont à préciser et pour l'entrée en Licence ce sont les types de bac préconisés (général, technologiques...) qui sont à indiquer.

5.5 Modalités de candidature : rubrique déjà complétée – à préciser le cas échéant.

Cadrage : Nous avons opté pour une information commune faisant référence aux modalités aux différentes d'admission selon les types de diplômes et les niveaux d'entrée. Si les modalités sont différentes des informations indiquées, il faudra, les préciser le cas échéant.

5.6 Conditions d'accès à la formation : conserver un des choix ci-dessous.

Cadrage : Vous pouvez supprimer les autres propositions.

☐ Baccalauréat + 2 ou équivalent si expérience professionnelle

☐ Baccalauréat + 3 ou équivalent

5.7 Public concerné : ce DU s'adresse principalement à des professionnels déjà en poste

Cadrage : Concernant les publics étudiants, il est possible d'apporter des précisions sur les spécialités particulièrement attendues, les qualités recherchées, etc. Pour les publics, stagiaires de la FC, il peut être aussi précisé les types de professionnels concernés, secteurs d'activités, etc.

5.8 Capacité d'accueil :

Minimum 12

Maximum 20

Cadrage : rubrique à renseigner uniquement pour les formations « hors diplômes nationaux ».

5.9 Période d'ouverture des candidatures : rubrique déjà complétée - observations à préciser le cas échéant

Cadrage : nous avons opté pour une harmonisation de cette rubrique. Une information type du service scolarité a été proposée pour chaque type de diplômes nationaux,

Juillet – août

Rubrique 6 : Et après ?

6.1 Taux de réussite : création de formation

6.2 Taux d'insertion : création de diplôme

6.3 Poursuite d'études : -

6.4 Débouchés métiers : cette Formation Continue contribue à moderniser et enrichir les compétences en audit légal en attirant des talents diversifiés et en répondant aux enjeux contemporains comme la durabilité. Cette formation bénéficie d'un ancrage territorial via son partenariat avec la CRCC Réunion Mayotte.

En combinant innovation pédagogique et proximité géographique, le DU répond efficacement aux besoins spécifiques des cabinet d'audit.

Cadrage : pour cette rubrique, nous avons opté pour un renvoi systématique vers la fiche RNCP du diplôme - partie « secteurs d'activité et les types d'emploi visés ». Il n'est pas nécessaire de faire un copier/coller de ces informations. Toutefois, des métiers ou secteurs d'activités plus ciblés peuvent être rajoutés.

Rubrique 7 : Contacts

7.1 Responsable pédagogique

DURAN Nathalie, Maître de conférences

nathalie.duran@univ-reunion.fr

Cadrage : La formation a parfois plusieurs RP. Techniquement, il n'est pas possible d'en mentionner plusieurs dans cette rubrique. Juste 1 seul RP peut être indiqué. La composante doit donc faire un choix en considérant s'il est plus opportun d'y indiquer le RP de la mention de diplôme, le RP du 1^{er} niveau d'entrée dans la formation (soit le RP de la L1 ou du M1... ou encore le RP identifié comme « relais/interface privilégié » sur la partie communication interne-externe de la formation).

A savoir que l'adresse mail du RP n'apparaît pas sur le catalogue du site de l'UR, sauf si celui-ci est aussi identifié comme le contact administratif de la formation- voir rubrique ci-dessous.

7.2 Contact administratif :

Audrey LEBON, gestionnaire administratif et pédagogique
audrey.lebon@univ-reunion.fr

Cadrage : Il s'agira d'identifier « relais/interface privilégié avec le public » sur la partie communication interne-externe de la formation. Techniquement, il n'est possible d'indiquer qu'une seule adresse mail. Une adresse mail universitaire générique, regroupant plusieurs référents peut être une solution proposée.

7.3 Référent handicap :

Madame Cécile MAUNIER, Maître de conférences
cecile.maunier@univ-reunion.fr

7.4 Partenaires de la formation : Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Réunion Mayotte, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), EFFA

ANNEE	LISTE ELEMENTS	ECTS	COEFFICIENT	heures étudiant			Heures étudiant	type et nature de l'EPREUVE					
								session 1			session de rattrapage		
				CM	TD	TP		cc/ct	Nature de l'épreuve	durée	CC/CT	Nature de l'épreuve	durée
	UE 1 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE		4	40	40		80						
	Droit des organisations (société et asso)		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	1 A 2H
	droit fiscal		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	2 A 2H
	droit social (brandan)		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	3 A 2H
	déontologie et responsabilités professionnelles		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	4 A 2H
	UE 2 - LES PRATIQUES DE L'AUDIT		4	40	40		80						
	audit des risques		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	6 A 2H
	audit des procédures		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	7 A 2H
	audit des SI (crcc irshad)		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	8 A 2H
	audit RSE (CRCC)		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	9 A 2H
	UE 3 - FINANCE ET CONTRÔLE		4	40	40		80						
	Contrôle de gestion		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	11 A 2H
	Techniques comptables		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	12 A 2H
	contrôle interne		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	13 A 2H
	Diagnostic et pilotage financiers		1	10	10		20	CC	Ecrit	2h	CT	ECRIT	14 A 2H
	total		12				240						

DU AUDIT & ORGANISATIONS

Publics concernés	Poste	Tarifs et/ou effectifs et autres financements <i>(à renseigner)</i>	Montant prévisionnel	Observations
Stagiaires de la formation continue (FC)	Tarif individuel payant (IP) par stagiaire:	1900	38 000,00 €	
	effectifs attendus :	20		
	Tarif convention employeur (CE) par stagiaire:	3000	- €	
	effectifs attendus :	0		
			38 000,00 €	
Types de coûts	Poste	Heures HETD prévisionnelles / Frais de fonctionnement de la formation	Montant prévisionnel <i>(ne pas modifier)</i>	Observations <i>(préciser notamment l'objet de la dépense)</i>
Coûts directs (FI et FC)	Nombre total des heures d'enseignement complémentaires effectuées par des enseignants fonctionnaires (Pr, MCF, PRAG, PRCE + CEV fonctionnaires) (le total HETD prend en compte le nombre de groupes, le cas échéant)	60	2 610,00 €	
	Nombre total des heures d'enseignement effectuées par des enseignants non fonctionnaires (CEV non fonctionnaires) (total HETD prenant en compte le nombre de groupes, le cas échéant)	180	11 034,00 €	
	Indemnités/Primes (total HETD pour responsabilité scientifique, coordination pédagogique)	20	857,20 €	
FC <i>(à remplir pour la FI si les éléments sont connus et spécifiques à une formation)</i>	Gestion administrative des composantes concernées et/ou services (quote-part du salaire à renseigner, par ex : ingénierie, gestion des inscrits tout au long de la formation etc.)		1 012,32 €	
	(**) Frais de communication (à renseigner le coût des encarts presse, publicité etc.)	500	500,00 €	Peut être pour le lancement , des plaquettes de présentation?
	(**) Frais de réception (à renseigner le coût de l'accueil des étudiants, café, cérémonie remise des diplômes, location de salles, etc.)	1000	1 000,00 €	Journée d'accueil de rentrée et remise des diplômes
	(**) Autre(s) reversement(s) à un tiers (à renseigner et joindre la convention de partenariat le cas échéant)		3 800,00 €	10% reversement UR
			20 813,52 €	
			17 186,48 €	

DIPLOME D'UNIVERSITE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES **Année universitaire 2026-2027**

Vu l'avis du conseil de l'IAE du 02/12/2025

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du XX/XX/XXXX

CHAMP :

☐ Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

☒ Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLOME :

Diplôme d'Université

NIVEAU(X) :

☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année ☐ 3^{ème} année

INTITULÉ :

AUDIT ET ORGANISATIONS

RÉGIME :

☐ formation initiale ; ☒ formation continue

MODALITÉS :

☒ présentiel ; ☒ distanciel ; ☐ hybride ; ☐ alternance

RESPONSABLE(S)
PEDAGOGIQUE(S) :

Nathalie Duran

nathalie.duran@univ-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)
PEDAGOGIQUE(S) :

Audrey Lebon

audrey.lebon@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i>	Candidat titulaire d'un Bac + 3 type licence sciences de gestion / DCG Professionnel en exercice dans le domaine de la comptabilité, la finance ou le contrôle de gestion, disposant d'un BAC +2, avec une expérience d'au moins 2 années, ou d'un Bac ou équivalent et d'une expérience de plus de 5 ans.

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités complémentaires à préciser <i>(Quand? Où? Auprès de qui? Comment ? Etc.)</i>	☐ IAE, 24 avenue de la Victoire- 97400 SAINT-DENIS : ☐ Dates d'inscription L'inscription administrative et pédagogique est réalisée par la gestionnaire pédagogique identifiée en page 1, sur le site de l'IAE à St Denis. L'inscription administrative s'effectue en début d'année universitaire, après validation du financement.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

- Préparation aux métiers de l'audit
- Acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de l'audit en cabinet de commissariat aux comptes ou dans une organisation (audit interne)

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	3 UE principales, décomposées chacune en 4 sous-UE
Volume horaire étudiant de la formation par année	240 h

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

UE 1
UE 2
UE 3

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Aux CM	☒ obligatoire ; ☐ facultative
Aux TD	☒ obligatoire ; ☐ facultative
Aux TP	Non concerné

Dispense d'assiduité (A préciser)	Non
Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	La présence en cours est obligatoire. En ce qui concerne les absences : - La troisième absence non justifiée donne lieu à un avertissement écrit - La quatrième absence non justifiée entraîne un second avertissement écrit - La cinquième absence non justifiée : convocation par le responsable pédagogique et le Directeur de l'IAE. L'assiduité à l'IAE est gérée de manière dématérialisée via l'application SOWESIGN. L'émargement et les justificatifs doivent être opérés via cet outil.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	Les sous UE se compensent entre elles
UE	Les UE se compensent entre elles. Une UE est acquise dès lors que la moyenne des sous UE la composant est supérieure ou égale à 10/20
Semestre	Non applicable
Année	Le DU Audit et organisations est organisé avec deux sessions de délibérations. Le candidat qui n'obtient pas une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des 3 UE en session 1 se verra proposé une session 2. Lorsqu'il n'obtient pas la moyenne à une UE, il ne repasse que les sous UE pour lesquelles il n'a pas eu la moyenne en session 1.
Diplôme	Obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	Les sous UE se compensent entre elles à l'intérieur de la moyenne de l'UE. Les UE se compensent également entre elles pour l'obtention de la moyenne générale.

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Les UE et sous UE supérieures ou égales à 10/20 sont définitivement acquises.

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
A préciser	Les contrôles continus ont lieu pendant les heures d'enseignement (ou hors des heures d'enseignement exemple : dossier à rendre). L'enseignant informe les stagiaires des modalités (dates et horaires) prévues pour ces contrôles. Les dates des contrôles continus sont indiquées une semaine avant la date prévue dudit contrôle par la gestionnaire pédagogique. L'affichage (EDT en ligne + panneau d'affichage) vaut convocation ; Aucune convocation individuelle n'est adressée. Le DU est organisé avec 2 sessions

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:

(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)

Évaluation terminale :	☐ OUI ; ☒ NON A préciser :
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☒ OUI ; ☐ NON La formation est dispensée sous le régime de la formation continue. Chacune des sous UE comporte une ou plusieurs épreuves de contrôle en cours et/ou en fin d'UE, donnant lieu à une notation sur 20. En cas d'évaluation sous la forme d'un dossier à remettre, les délais doivent être strictement respectés, sous peine d'obtention de la note de 0/20.
Évaluation continue intégrale	☐ OUI ; ☒ NON A préciser :

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	Toute absence à un contrôle continu qu'elle soit justifiée ou non donne lieu à une note de 0.
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Toute absence qu'elle soit justifiée ou non à l'évaluation d'une des sessions donne lieu à un 0

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Le Président de l'Université désigne par arrêté le président et les membres du jury. La composition du jury est déterminée pour l'année universitaire.

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Les résultats aux examens sont portés à la connaissance de l'étudiant(e) via le lien suivant : http://mondossierweb.univ-reunion.fr à l'issue des délibérations d'un jury souverain et selon les modalités fixées dans le règlement général des études (lien de l'UR). Les étudiants(es) disposent aux deux sessions selon le calendrier fixé d'un délai pour : signaler d'éventuelles erreurs matérielles constatées. La réclamation par mél est alors à adresser au Président de jury concerné et copie à la gestionnaire en charge de la formation.

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Le redoublement est possible après évaluation de la motivation par le responsable pédagogique.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)
Néant

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette
Néant